
**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 10 août 2007 à 8 h 30
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Stéphane Harbour, Maire de l'arrondissement
M^{me} Marie Cinq-Mars, Conseillère du district de Robert-Bourassa
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
M^{me} Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Mario Gerbeau, Directeur du Bureau d'arrondissement et secrétaire de l'arrondissement;

10.01 - Ouverture de la séance

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 8 h 35. Il procède ensuite à la lecture de l'invocation.

Madame la conseillère Marie Cinq-Mars propose que l'ordre du jour soit modifié afin d'y ajouter le point suivant : « Suspension du secrétaire général des commissions consultatives permanentes ». Monsieur le conseiller Claude B. Piquette ne consent pas à ce que l'ordre du jour soit modifié. Compte tenu de la règle de droit énoncée au premier alinéa de l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), l'ordre du jour de la présente séance ne peut donc être modifié aux d'y ajouter ce point.

CA07 16 0092

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - Période de questions du public

Aucune question n'est posée au cours de cette période.

CA07 16 0093

Nomination d'un directeur d'arrondissement par intérim

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 décembre 2006, le conseil a, par sa résolution n° CA06 16 0157, décidé d'affecter M. Yves Mailhot au poste de directeur de l'arrondissement pour une période de quatre ans débutant le 1^{er} janvier 2007;

Attendu que depuis le 9 août 2007, M. Mailhot est absent pour cause de maladie, et ce, pour une période indéterminée;

Attendu qu'il y a lieu, aux fins de la bonne administration de l'arrondissement, de nommer un directeur d'arrondissement par intérim.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

De désigner M. Pierre Beaudet à titre de directeur de l'arrondissement par intérim pour une période d'un mois, et ce, sous réserve de la délivrance par le directeur du Service des services administratifs, d'un certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1071908014

Levée de la séance

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 35.

70.02

Stéphane Harbour
Maire de l'arrondissement

Mario Gerbeau
Secrétaire de l'arrondissement